

Certificat de Performance Énergétique (PEB)

Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 2024

20240108007174

Établi le : 08/01/2024

Validité maximale: 08/01/2034



ให้เกียร์เกาะได้เกียร์เหมีย

Rue: Rue du Château n°:9

CP:6929

Localité: Daverdisse

Certifié comme : Maison unifamiliale

Date de construction : Inconnue



Rengolygebigischerteboriaking:

Surface de plancher chauffé :259 m²

Consommation spécifique d'énergie primaire : 167 kWh/m².an

 $< A_{161,160, \leq 0}$

0<E₉<≤45 **A**+

Exigences PEB Réglementation 2010 $85 < E_{spec} \le 170$ **B**

170 < Espec ≤ 255

Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010

255 < Espèc ≤ 340

D

340 < Espec ≤ 425

E

425 < Epec ≤ 510

 $E_{pe} > 510$

Cerifficateur agrác n° (IBRN)5312-00855

Nom / Prénom : LOICQ Yves Adresse : Drève du Tumulus

n°:44

CP: 1495

Localité : Villers-la-Ville

Pays: Belgique

conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 14-déc.-2023. Version du logiciel de calcul 4.0.3.

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont

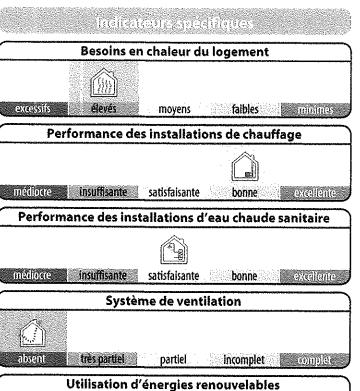
Digitally signed by Yves Loicq (Signature) Date: 2024.01.08 14:23:46 CET

Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des Informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses Indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie wallonie be





Numéro: 20240107002806

Établi le : 07/01/2024 Validité maximale : 07/01/2034



1/e){01010168e)#01851e[6

Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Description par le certificateur

Ancien atelier ayant subit plusieurs transformations et rénovations.

Le volume protégé de ce logement est de 687 m³

Symptocalegelandatacidentifica

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/ m^2 .an) et les émissions spécifiques de CO_2 (exprimées en kg/ m^2 .an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 259 m²



Numéro: 20

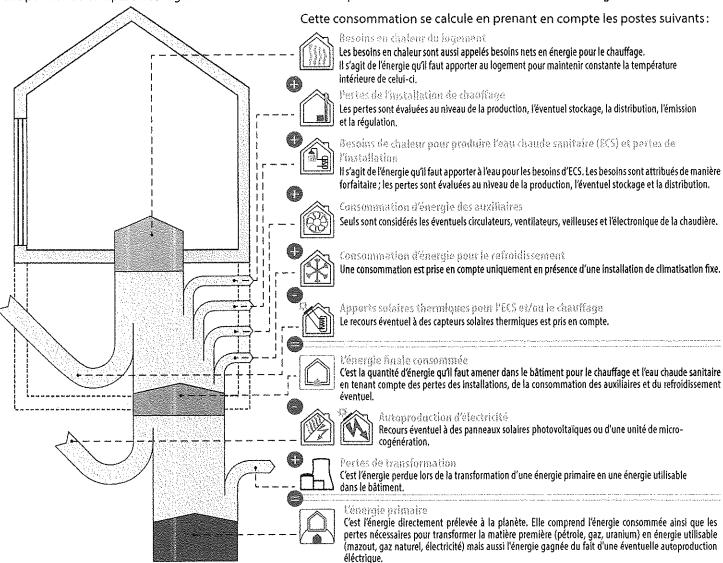
20240107002806

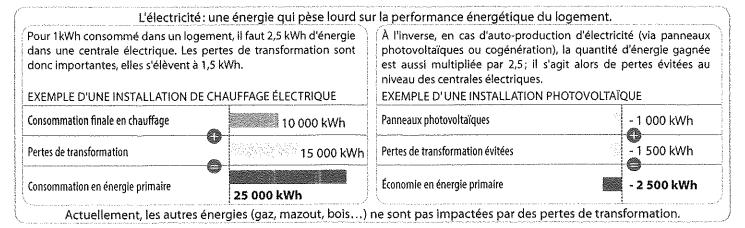
Établi le : 07/01/2024 Validité maximale : 07/01/2034



ergificage que commune que la alcules els els magaint

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.







Numéro : 20240108007174

Établi le : 08/01/2024 Validité maximale : 08/01/2034



នម្យាជាមួយ ដែលពេលបានស្វេក នៃ ស្វេក្សាស្វេក

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.

 t obtenue. C est sur cette valeur Espec que le label de pent		kWh/an
Besoins en chaieur du logement		36 761
Pertes de l'Installation de chauffage	A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.	13 889
Besulus de chaleur pour produíre L'enu chande sonitaire (ECS) er pertes de l'instailation		4 017
Consommation d'énergie des auxiliaires		584
Consommation d'énergle pour le refroidissement		0
Apports solutes thermiques pour UECS et/ou le chauffage		O
Consomination finale		55 251
Autoproduction d'électricité		5 140
Partes de transformation des postes ci-dessus consommant de l'électricité		876
 Pertes de transformation évitées 9%// grâce à l'autoproduction d'électricité		-7 710
Consommation annuelle d'énergie primaire du logement Elle est le résultat du cumul des postes ci-dessus		43 276 kWh/an
 Surface de plancher chauffée		259 m²
 Consommation spécifique d'énergie primaire du logement (Espec) Elle est obtenue en divisant la consommation annuelle par la surface de plancher chauffée.Cette valeur permet une comparaison entre logements indépendamment de leur taille.	85 < E _{ser} ≤ 170 B Ce logement obtient une dasse B	167 kWh/m².an

La consommation spécifique de ce logement est légèrement inférieure à la consommation spécifique maximale autorisée pour un logement neuf similaire à celui-ci, construit en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Numéro: 20 Établi le :

20240107002806

Validité maximale: 07/01/2034



(Premius salega de la la la

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'Isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	
Solaire photovoltaïque	Certificat d'origine garantie (COG)	PV de contrôle



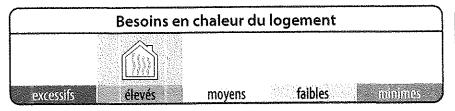
Numéro : Établi le : 20240108007174

Établi le : 08/01/2024 Validité maximale : 08/01/2034



Descriptions einerungmuchtung 12

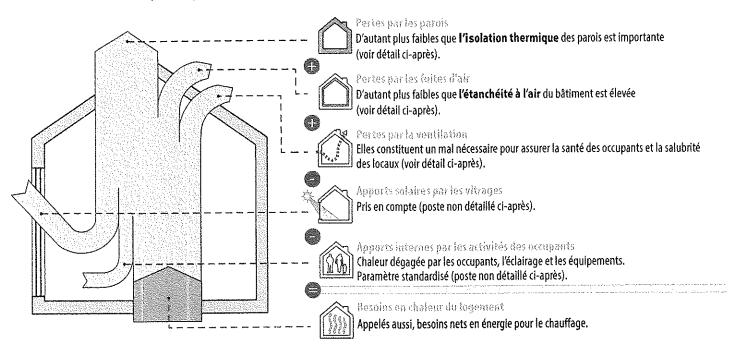
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.



1**42** kWh/m².an

Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



Pert	es par les parois		es renseignées sont mesurées sulvant lecte des données défini par l'Administration.
Туре	Dénomination	Surface	Justification
	4		·
a performanc	e thermique des parois est com	parable aux exigence	es de la réglementation PEB 2014.
a performanc	e thermique des parois est com chassis	parable aux exigence 34,0 m²	es de la réglementation PEB 2014. Double vitrage haut rendement - U _g = 1,1 W/m².K Châssis bois



Numéro :

20240108007174

Établi le : 08/01/2024 Validité maximale : 08/01/2034



Besisipijans មានឧសាយការដែលមាន 🏖

	Les surfaces renseignées sont mesurées Pertes par les parois - suite le protocole de collecte des données défini par l'.				
Туре		Dénomination	Surface	Justification	
Parois avec un bon niveau d'isolation La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010.					
	T1	Toiture	129,6 m²	Laine minérale (MW), 12 cm	
	F1	porte	2,3 m²	Double vitrage haut rendement - U _g = 1,1 W/m².K Panneau isolé non métallique Châssis bols	
•	3 Parois avec isolation insuffisante ou d'épaisseur inconnue Recommandations: isolation à renforcer (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).				
	M1	façade	201,1 m ²	lsolant à base de fibres végétales et/ou animales, 1 cm	
4 Parois sans isolation Recommandations: à isoler.					
	P1	cave	20,6 m ²		
	P2	sol	109,0 m²		
5 Parois dont la présence d'isolation est inconnue Recommandations : à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).					
AUCUNE					



Numéro:

20240107002806

Établi le : Validité maximale: 07/01/2034

07/01/2024



Beccelpina extensemmentelitikens -3

Pertes par les fuites d'a				
Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite.				
Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air				
☑ Non : valeur par défaut : 12 m³/h.m² ☐ Oui				
Recommandations: L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.				
والمقاف المستقدمة والمستوان والمستقدين والمستوان والمستقدمة والمستقدمة والمستوان والمستوان والمستوان والمستوان		and the second seco		
Pertes par ventilation				
Votre logement n'est équipé d'aucun système de ventilation (voir plus loin), et pourtant des pertes par ventilation sont comptabilisées Pourquoi ? Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur. En l'absence d'un système de ventilation, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont toujours comptabilisées, même en l'absence d'un système de ventilation.				
Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves accept caractérisant la	ables qualité d'execution	
☑ Non □ Oui	☑ Non ☐ Oui	☑ Non ☐ Oui		
Diminutio	globale des pertes de ventilation		0%	



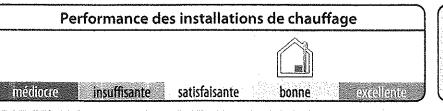
Numéro :

20240107002806

Établi le : 07/01/2024 Validité maximale : 07/01/2034



Descriptions et recommandations 4-



73 % Rendement global en énergie primaire



Installation de chauffage central

Production	Chaudière, mazout, non à condensation, absence de label reconnu, date de fabrication : après 1990, régulée en T° variable (thermostat d'ambiance commandant le brûleur)
Distribution	Aucune canalisation non-isolée située dans des espaces non-chauffés ou à l'extérieur
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Présence d'un thermostat d'ambiance

Recommandations:

aucune



Numéro:

20240107002806

Établi le : Validité maximale: 07/01/2034

07/01/2024

l Brown of private service and a service from the first of the service of the ser

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

mediocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

47%

Rendement global en énergie primaire



Installation d'eau chaude sanitaire

Production

Production avec stockage par chaudière, mazout, couplée au chauffage des locaux, régulée en T° variable (la chaudière n'est pas maintenue constamment en température), fabriquée avant 2016

Distribution

Bain ou douche, plus de 5 m de conduite Evier de cuisine, plus de 15 m de conduite

Recommandations:

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



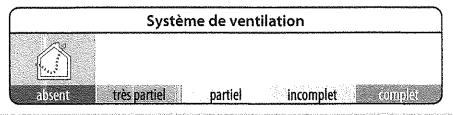
Numéro :

20240107002806

Établi le : 07/01/2024 Validité maximale : 07/01/2034



ใจโรสเตมีเสียมเสียมและครั้งสามารถที่สามารถใหม่





Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)	
séjour	aucun	sdb	aucun	
bureau	aucun	culsine	aucun	
chambres	aucun	WC	aucun	

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).



Numéro : Établi le : 20240107002806

Établi le : 07/01/2024 Validité maximale : 07/01/2034



Descriptions en decommendations: 7

Utilisation d'énergies renouvelables



sol them.

sal photovalt.

himmasse

mnes dialem conen

cogenération



Installation solaire thermique

NÉANT



Installation solaire photovaltaïque Puissance crête:

9,2 kW_c

Orientation:

Ouest

Inclinaison:

30°



Biomasse

NÉANT



Pompe à chaleur

NÉANT



Unité de cogénération

NÉANT



Certificat de Performance Énergétique (PEB)

Bâtiment résidentiel existant

Numéro:

20240108007174

Établi le : 08/01/2024 Validité maximale: 08/01/2034



Guerra (Alberta de Company)

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO₂.

Émission annuelle de CO, du logament

10 257 kg CO₂/an

Surface de plancher chanfrée

259 m²

Emissions spécifiques de CO.

40 kg CO₂/m².an

1000 kg de CO₂ équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

Pouralistaduraine

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un audit logement mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via : - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie
- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs agréés;
- · les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- · la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Pleasure and a property of the control of the contr

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 370 € TVA comprise